



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contacts:

M. Jean-Nathanaël Karakash, Conseiller communal, ☎ 032 886 43 99 📞 079 670 58 61

M. Claude-André Montandon, Ranger communal, ☎ 032 886 43 71 📞 079 434 98 74

Mme Valentine Lambert, Stagiaire au service forestier, ☎ 032 886 43 62

Inventaire du patrimoine arboré à Val-de-Travers **Un outil pour préserver et valoriser la nature urbaine**

La commune de Val-de-Travers est consciente que les éléments naturels intégrés au tissu urbain participent de manière importante à la bonne qualité du cadre de vie. C'est pourquoi le Conseil communal a estimé utile de tirer un bilan de situation, sur la base duquel il fondera une démarche de protection et de revalorisation de ce patrimoine.

Une étude a été menée par Mme Valentine Lambert, étudiante en aménagement arboré et forestier à la Faculté des Sciences et Techniques de Limoges, dans le cadre d'un stage organisé par le service forestier communal sous la conduite du ranger M. Claude-André Montandon.

Or, l'étude menée démontre que la situation se dégrade fortement, année après année. De nombreux éléments arborés sont supprimés, que ce soit pour permettre l'élargissement des routes ou la création de nouvelles constructions. Ils ne sont que rarement remplacés par de nouveaux aménagements, de sorte que les villages laissent de moins en moins de place à la nature.

L'inventaire dont la commune dispose désormais délimite des zones, cartographie, répertorie et décrit le patrimoine arboré des villages et des liaisons qui les unissent. Cet outil constitue une base de travail solide, sur laquelle le Conseil communal entend fonder ses objectifs et prioriser les démarches de protection, d'amélioration et de revalorisation. Des aménagements seront créés, d'autres retravaillés. Le suivi et la gestion durable des éléments naturels du milieu urbain seront renforcés.

Au travers de cette démarche impliquant aussi bien le service forestier que la direction de l'urbanisme et les services communaux de terrain, le Conseil communal se donne les moyens de préserver l'une des richesses patrimoniales qui fait la beauté et la qualité de vie de notre jeune et verte commune.

Val-de-Travers, le 29 juin 2011

LE CONSEIL COMMUNAL